

22.06.2017 – 14:25 Uhr

Prévoyance vieillesse: l'Union des villes suisses dit «oui» au paquet de réformes

Bern (ots) -

L'Union des villes suisses soutient la révision de la prévoyance vieillesse qui fera l'objet d'une votation le 24 septembre 2017. Le projet est un compromis politique important qui tient compte des réalités démographiques et garantit le financement de la prévoyance vieillesse pour les prochaines années. Les villes et les communes peuvent en outre compter sur des décharges au niveau des prestations complémentaires.

Les réformes de la prévoyance vieillesse sont exigeantes - comme le montrent les échecs subis par plusieurs projets de réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. La «Prévoyance vieillesse 2020» (arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée et éventuel référendum sur la loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020) combine des mesures dans le premier et le deuxième pilier. Il s'agit d'un compromis qui tient compte des réalités démographiques, garantit le financement de la prévoyance vieillesse pour les prochaines années et prend en considération les contributions des villes et des communes concernant les prestations complémentaires. Par conséquent, le comité de l'Union des villes suisses donne un mot d'ordre favorable pour la votation du 24 septembre sur la «Prévoyance vieillesse 2020». «Le oui permettrait de mener la première réforme équilibrée et efficace de la prévoyance vieillesse depuis environ 20 ans» confie Sami Kanaan, conseiller administratif de la ville de Genève et vice-président de l'Union des villes suisses. «La politique des petits pas permet d'atteindre les objectifs.»

L'Union des villes suisses considère comme essentiels les éléments clés du projet tels que la flexibilisation de l'âge de retraite de référence ainsi que l'adaptation de l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes. En adaptant le taux de conversion minimal, la réforme prépare le terrain pour une adaptation de la prévoyance vieillesse au vieillissement croissant de la population. La révision stabilise grâce à ses mesures les conditions financières de l'AVS jusqu'en 2030 et donne ainsi du temps pour d'éventuelles réformes approfondies du système de prévoyance.

Le maintien du niveau de retraite préserve les filets de sécurité sociaux des villes et des communes

Les villes et les communes sont directement concernées financièrement par la réforme au niveau des prestations complémentaires. Le paquet global de la Prévoyance vieillesse 2020 vise à garantir le niveau actuel des rentes. Les filets de sécurité sociaux portés par les villes et les communes sont ainsi protégés contre les charges additionnelles. Sur le plan des prestations complémentaires (PC), 1,2 milliard de francs (sur 4,8 milliards) est payé tous les ans au niveau communal. Ces dépenses vont continuer d'augmenter en raison du changement démographique. Le renforcement de l'AVS mène en 2030 à un allégement relatif des prestations complémentaires d'environ 186 millions de francs, dont environ un quart au bénéfice des communes.

Contact:

Sami Kanaan, vice-président de l'Union des villes suisses,
conseiller administratif de Genève,
Tél. +41 79 204 30 12.

Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses,
Tél. 031 356 32 32.